



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Sommaire :

- I Le cadre général du budget
- II La section de fonctionnement
- III La section d'investissement
- IV Les données synthétiques du budget – Récapitulation

### I Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget 2019 a été voté le 25 mars 2019 par le conseil municipal et le compte administratif le 10 mars 2020. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

### II La section de fonctionnement

#### 1) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement acquises pour l'année 2019 représentent 2 297 512,04 € auxquelles il convient d'ajouter 206 835,41 € de report d'excédent, soit un montant total de 2 504 347,45 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus, et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 1 930 566,78 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux (chapitre 73) :

Montant réalisé en 2019 : 1 674 098,50 €, supérieur au montant budgété de 1 560 589€

Les dotations versées par l'État (chapitre 74) : Ces dernières années, les aides de l'État sont en constante diminution, faisant mécaniquement beaucoup baisser les recettes de fonctionnement des communes.

A titre d'exemple, on peut observer l'évolution du montant de la dotation Générale de Fonctionnement, principale dotation versée par l'État aux Communes sur les trois dernières années : 2017 : 117 059 € ; 2018 : 106 129 € et 2019 : 93 951 €.

Toutefois, la Dotation de Solidarité Rurale a évolué positivement : 2017 : 153 396 €, 2018 : 159 059 € et 2019 : 168 676 €.

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70) :

Ces recettes correspondent aux facturations périscolaires, aux concessions dans le cimetière, aux redevances diverses (domaine public, médiathèque, école de musique,...).

Montant réalisé en 2019 : 127 784,41 €

## 2) Les principales dépenses et recettes de fonctionnement du compte administratif 2019

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
<b>011 Charges à caractère général</b>	650 298,81 €	<b>002 Excédent antérieur reporté</b>	206 835,41 €
<b>012 Charges de personnel et frais assimilés</b>	945 605,56 €	<b>70 Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	127 784,41 €
<b>014 Atténuation de produits</b>	983,00 €	<b>73 Impôts et taxes</b>	1 674 098,50 €
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	188 604,40 €	<b>74 Dotations et participations</b>	355 065,50 €
<b>66 Charges financières</b>	41 113,51 €	<b>75 Autres produits de gestion courante</b>	31 931,20 €
<b>67 Charges exceptionnelles</b>	25 666,20 €	<b>013 Atténuation de charge</b>	36 293,83 €
<b>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	78 295,30 €	<b>042 Transfert entre sections</b>	62 979,85 €
		<b>76 Produits financiers</b>	12,34 €
		<b>77 Produits exceptionnels</b>	9 346,41 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 930 566,78 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 504 347,45 €</b>

## 3) La fiscalité

Lors du vote du budget, le conseil municipal a fixé le taux des impositions concernant les ménages.

	Taux 2018	Taux 2019	Taux Moyens communaux 2018 au niveau départemental
Taxe d'habitation	13,86 %	13,86 %	28,28 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,53 %	17,53 %	23,88 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	62,56 %	62,56 %	65,46 %

Le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 1 035 126 €, dont 51 051 € de régularisation sur années antérieures.

Pour rappel, c'est la communauté de communes du Thouarsais qui perçoit la fiscalité professionnelle (cotisation foncière des entreprises).

## 4) Les dotations de l'État

Le montant des dotations de l'État est de 351 318,74 € y compris les allocations compensatrices.

## III La section d'investissement.

### 1) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

## 2) Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	REALISE 2019	RECETTES	REALISE 2019
<b>Opérations financières</b>	405 831,15 €	<b>Opérations financières</b>	399 713,59 €
Réserve foncière	2 986,14 €	Réserve foncière	0 €
<b>Bâtiments communaux</b>	194 122,31 €	<b>Bâtiments communaux</b>	13 677,38 €
Achat de matériel et de mobilier divers	90 096,28 €	Achat de matériel et de mobilier divers	0 €
<b>Voirie</b>	85 003,11 €	<b>Voirie</b>	37 703,21 €
Rénovation du centre de loisirs et du RAM	159 316,67 €	Rénovation du centre de loisirs et du RAM	250 886,72 €
Crématorium	21 270,00 €	Crématorium	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>958 625,66 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>701 980,90 €</b>

## 3) Les principaux projets de l'année

En 2019 les principales réalisations ont été les suivantes :

### Opération sur les bâtiments :

- Mise en lumière et réalisation du parvis de l'église
- Etanchéité de la toiture terrasse de l'école maternelle
- Remplacement de la pompe d'arrosage du stade
- Fin de la rénovation du centre de loisirs et du relais assistantes maternelles débutée en 2017
- Création d'une nouvelle aire de jeux au centre de loisirs et au relais assistantes maternelles

### Opération de voirie :

- Mise en conformité PMR des arrêts de bus de l'avenue des Platanes
- Pose d'une citerne à la réserve incendie du Breuil

### Acquisitions :

- Achat de matériel de désherbage pour le service technique
- Achat d'une table inox à la cantine scolaire
- Achat d'une paire de buts pour le terrain d'honneur du stade

## 4) Recettes d'investissement attendues

Pour financer ces projets, la commune a obtenu les subventions suivantes :

### Subvention de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

- Réhabilitation du terrain d'honneur : 16 000 €.

### Subvention du département :

- Programme CAP 79 pour la mise en conformité PMR des arrêts de bus de l'avenue des Platanes : 9 491 €.

### Subvention de la Communauté de communes du Thouarsais :

- Fonds de concours pour la mise en conformité PMR des arrêts de bus de l'avenue des Platanes : 4 746 €.
- Fonds de concours pour la rénovation du parvis et la mise en lumière des façades de l'église : 17 787 €.

## IV Les données synthétiques du budget- récapitulation.

## 1) Synthèse du budget 2019

<b>Dépenses de fonctionnement :</b> 1 930 566,78 €	<b>Recettes de fonctionnement :</b> 2 504 347,45 €
<b>Dépenses d'investissement :</b> 958 625,66 €	<b>Recettes d'investissement :</b> 701 980,90 €

Soit un excédent de fonctionnement de 573 780,67 €.

## 2) Principaux ratios

### Dépenses réelles de fonctionnement/Population

<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
826 €	757 €	754 €	768 €	772 €

### Recettes réelles de fonctionnement/Population

<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
988 €	896 €	935 €	914 €	993 €

### Capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute)

<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
8 ans	7 ans	8 ans	10 ans	9 ans

## 3) Etat de la dette

ANNEE	CRD (capital restant dû)	CRD/HBT
2014	1 807 430 €	709,91 €
2015	1 664 151 €	653,63 €
2016	1 750 346 €	694,03 €
2017	1 670 647 €	665,60 €
2018	1 725 970 €	690,39 €
<b>2019</b>	<b>1 819 828 €</b>	<b>728,51 €</b>
2020	1 659 525 €	663,81€
2021	1 506 182 €	602,47 €
2022	1 369 558 €	547,82 €
2023	1 230 104 €	492,04 €
2024	1 087 751 €	435,10 €

**Moyenne de la strate année 2018 : 701 €**

Au 31 décembre 2019 l'encours de la dette en euros par habitant s'élève à 728 €  
La commune n'a pas contracté d'emprunt en 2019.

## 4) Les budgets annexes

	Fonctionnement 2019		Investissement 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Lotissement du Thouaret	102 909,03 €	102 909,03 €	111 704,20 €	111 704,20 €
Ancienne maison de la presse	9 807,83 €	23 491,50 €	27 204,48 €	13 520,81 €
Ensemble commercial	46 292,45 €	73 527,13 €	51 216,31 €	23 981,63 €